



## CHAMPIONNATS DES CLUBS DEPARTEMENTAUX 2023 FEMININS

### REGLEMENT INTERIEUR COMITE DU NORD

Il est créé un comité de pilotage départemental en vue de la gestion des différents championnats départementaux des clubs féminins (CDC-F) organisés par la Comité du Nord.

Le comité de pilotage départemental est composé de la façon suivante :

- Le Président départemental : Jean-Claude DESMULIE ;
- Le responsable de la Commission sportive départementale : Laurent BOURLET ;
- Le responsable des championnats des clubs départementaux : Arnaud BOUTELIER ;
- Le Président de la Commission d'arbitrage départementale : Bernard LEUCHART ;
- Le Président de la Commission de discipline départementale : André BAR.

Ce règlement intérieur définit l'organisation et la gestion des CDC-F du département, il est un complément au règlement national consultables sur le site de la FFPJP.

Un club ne pourra avoir au maximum que 2 équipes dans une même division (dans la mesure des places disponibles) et 4 équipes, par catégorie, toutes divisions confondues (CNC – CRC – CDC).

Si un même club possède 2 équipes dans une même division alors elles seront placées, si c'est pertinent, dans des groupes différents.

Si 2 équipes d'un même club sont placées dans le même groupe éliminatoire alors il faut qu'elles soient opposées dès la première journée.

Tout club refusant un engagement d'une équipe dans une division, sans autorisation du comité de pilotage, ne pourra inscrire aucune autre équipe quelle que soit la catégorie.

Tout désistement, qui aurait lieu après un réengagement, quel que soit le motif, sera synonyme de forfait général.

La dotation globale du comité départemental sera de 1700 euros. La dotation de chaque championnat pourra être modifiée si la participation n'est pas optimale.

Les nombres de montées et descentes indiqués pourraient être modifiés :

- suivant les nombres de montées et descentes des divisions supérieures (CNC – CRC) qui ne pourront être connus qu'après la fin de tous les championnats nationaux et régionaux ;
- si le quota maximum de 2 équipes dans une même division est atteint.

Tout club promu refusant une accession, quelle qu'en soit la raison, sera redevable de la dotation reçue du comité départemental et sera rétrogradé dans la division la plus petite si acceptation du comité départemental.

#### **Championnat Des Clubs Féminins 1<sup>ère</sup> division – CDC-F1**

##### 1 - modalités d'inscription

Chaque équipe participant au CDC-F1 devra retourner à Arnaud BOUTELIER, avant le 10 février de l'année :

- la feuille d'engagement mentionnant l'accord de participation ;
- les coordonnées complètes du référent de l'équipe.

##### 2 – organisation

Le CDC-F1 est composé de 12 équipes répartis en 2 groupes de 6.

Dans chaque groupe, toutes les équipes se rencontrent sur 5 journées.





## FEDERATION FRANÇAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENÇAL



Les résultats devront être envoyés dans les 48 heures suivant la rencontre, par le club recevant, à Arnaud BOUTELIER, uniquement par courrier ou courriel avec feuille de match scannée.

Le non-respect des délais entrainera le paiement d'une amende de 50 euros.

Une joueuse participant à une rencontre dans une équipe de CDC-F1 ne pourra pas jouer dans une autre équipe de son club engagée en division départementale.

### Montées et descentes

Les premiers et deuxièmes de chaque groupe accèdent à la phase finale.

Le nombre de descentes en CDC-F2 (inscription obligatoire) sera défini après connaissance des descentes des divisions supérieures et du nombre d'équipes inscrites en CFC-F2.

### Phase finale

Une finale départementale opposant les premiers et deuxièmes de chaque groupe aura lieu afin de décerner le titre de champion départemental de 1<sup>ère</sup> division féminine (CDC-F1) et établir le classement du championnat CDC-F1.

Les demi-finales seront « croisées ». Les gagnants joueront la finale.

Le forfait d'une équipe qualifiée pour la phase finale entrainera le paiement d'une amende de 400 euros.

### Calendrier

Pour chaque groupe, les rencontres se dérouleront aux dates fixées par la Commission départementale de pilotage :

- Dimanche 26 février à 08 heures 30 ;
- Samedi 4 mars à 14 heures 00 ;
- Dimanche 12 mars à 08 heures 30 ;
- Samedi 1<sup>er</sup> avril à 14 heures 00 ;
- Lundi 10 avril à 08 heures 30 ;
- Phase finale : Dimanche 4 juin à 08 heures 30.

### Arbitrage

Le club recevant devra s'octroyer les services d'un arbitre.

L'absence d'un arbitre à un match entrainera le paiement d'une amende de 50 euros.

Pour la phase finale, la commission d'arbitrage désignera un arbitre (pris en charge par le comité départemental).

### Tenues

Dès le début de la compétition, les hauts (représentatifs du club) doivent être identiques et les bas (short ou pantalon de survêtement) doivent être homogènes.

### Délégations

Le comité de pilotage départemental désignera un délégué sur le site de la phase finale. Il aura la charge du bon déroulement de la compétition, de constituer un jury et de transmettre les résultats au référent.

### Participation financière du comité départemental

Aucune participation financière ne sera donnée par le comité départemental aux clubs participants à cette compétition.

Une dotation départementale de 1000 euros récompensera les équipes ayant accédées aux demi-finales de la phase finale (400 € - 300 € - 150 € - 150 €).

### Forfait

Le forfait d'une équipe à un match entrainera le paiement d'une amende de 100 euros.

Le forfait général d'une équipe (2 absences ou plus) entrainera le paiement d'une amende de 400 euros.

### CDC Féminin 2<sup>ème</sup> division

#### 1 - modalités d'inscription

Chaque équipe participant au CDC-F2 devra retourner à Arnaud BOUTELIER, avant le 10 février de l'année :

- la feuille d'inscription ;





- les coordonnées complètes du référent de l'équipe.

## 2 – organisation

Le CDC-F2 se déroulera en secteur ou en regroupement de secteurs. Une finale aura lieu entre les premiers de chaque groupe en cas de regroupement de secteurs.

Si plusieurs clubs postulent une place vacante alors c'est au club ayant l'effectif féminin 2022 le plus important qu'elle sera attribuée.

Dans chaque groupe, toutes les équipes se rencontrent sur 3 à 5 journées.

Les résultats devront être envoyés dans les 48 heures suivant la rencontre, par le club recevant, à Arnaud BOUTELIER, uniquement par courriel avec feuille de match scannée.

Le non-respect des délais entraînera le paiement d'une amende de 50 euros.

Un joueur participant à une rencontre dans une équipe de CDC-F2 ne pourra pas jouer dans une autre équipe de son club engagée en CDC-F2.

Un joueur participant à une rencontre de CDC-F2 ne pourra pas jouer dans une autre division départementale de la catégorie.

## Montées et descentes

Une équipe par secteur ou regroupement de secteur accèdent à la phase finale.

Il n'y a pas de descentes dans la mesure où il n'y a pas de 3<sup>ème</sup> division (CDC-F3).

## Phase finale

Une finale départementale opposant les premiers de chaque secteur ou regroupement de secteurs aura lieu afin de décerner le titre de champion départemental de 2<sup>ème</sup> division féminine (CDC-F2) et établir le classement du championnat CDC-F2.

Les secteurs Centre et Douaisis sont regroupés pour former trois groupes de 4 équipes : les premiers des groupes B et C se rencontrent lors de la 4<sup>e</sup> journée. Le vainqueur rencontre le premier du groupe A lors de la 5<sup>e</sup> journée : le vainqueur se qualifie pour la phase finale.

Le premier du secteur Valenciennois se qualifie pour la phase finale.

Les secteurs Maritime et Flandres sont regroupés pour former un groupe de 6 équipes : le premier se qualifie pour la phase finale.

Les secteurs Sambre et Cambrésis sont regroupés pour former deux groupes de 4 équipes : les premiers de chaque groupe se rencontrent lors de la 4<sup>e</sup> journée : le vainqueur se qualifie pour la phase finale.

Le tirage au sort des demi-finales aura lieu sur place. Les gagnants joueront la finale.

Le forfait d'une équipe qualifiée pour la phase finale entraînera le paiement d'une amende de 400 euros.

## Calendrier

Pour chaque groupe, les rencontres se dérouleront aux dates fixées par la Commission départementale de pilotage :

- Dimanche 26 février à 08 heures 30 ;
- Samedi 4 mars à 14 heures 00 ;
- Dimanche 12 mars à 08 heures 30 ;
- Samedi 1<sup>er</sup> avril à 14 heures 00 ;
- Lundi 10 avril à 08 heures 30 ;
- Phase finale : Dimanche 4 juin à 08 heures 30.

## Arbitrage

Il est vivement conseillé au club recevant de s'octroyer les services d'un arbitre.

## Tenues

Dès le début de la compétition, les hauts (représentatifs du club) doivent être identiques et les bas (short ou pantalon de survêtement) doivent être homogènes.

## Délégations

Le comité de pilotage départemental désignera un délégué sur le site de la phase finale. Il aura la charge du bon déroulement de la compétition, de constituer un jury et de transmettre les résultats au référent.





## FEDERATION FRANÇAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENÇAL



---

### Participation financière du comité départemental

Aucune participation financière ne sera donnée par le comité départemental aux clubs participants à cette compétition.  
Une dotation départementale de 700 euros récompensera les équipes ayant accédées aux demi-finales de la phase finale (300 € - 200 € - 100 € - 100 €).

### Forfait

Le forfait d'une équipe à un match entrainera le paiement d'une amende de 100 euros.  
Le forfait général d'une équipe (2 absences ou plus) entrainera le paiement d'une amende de 400 euros.

Le Président du Comité du Nord  
Jean-Claude DESMULIE.

16 février 2023

